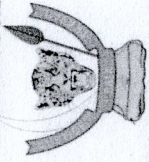


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 142/2024

A LA SOCIETE AFRICA INFRASTRUCTURES DEVELOPPEMENT SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 012/MT/AON/DOT-METALKOL/2024, conclu avec la Dotation Metalkol, pour un montant total hors taxe de dollars américains neuf cent quatre-vingt-trois mille quatre cent (USD 983 400) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille huit cent quatre-vingt-trois, quatre-vingt centimes (USD 6 883,80), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 05/08/2024

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Mme. Claude KAYIBBE MBAY
Directeur Général